Enfin les lettres de voiture ne sont point obligatoires, mais lorsqu'on en rédige, elles sont soumises à un droit de timbre dont la quotité, variable suivant la dimension du papier employé, oscille de 60 centimes à 3 fr. 60.

On s'est depuis longtemps préoccupé d'unifier ces tarifs fiscaux. C'est la circulation qu'en réalité on frappe d'un droit, et, toutes réserves faites sur le caractère de la mesure, on ne voit pas pourquoi on favoriserait plutôt tel monde de circuler que tel autre.

De nombreuses propositions ont été élaborées pour mettre fin à cette anomalie. Au cours de la dernière législature, la Chambre avait, pour les transports par voie ferrée, substitué au droit fixe de 70 centimes un droit gradué de 0,20 à 2 fr. 10, suivant l'importance des transports. Le Trésor aurait subi du fait de l'application de cette mesure une perte annuelle de trois millions. Le gouvernement établit une graduation nouvelle qui comprenait cinq quotités de droits, variant de 35 centimes, pour les transports d'un prix inférieur à 3 francs, à 2 fr. 10 pour les transports d'un prix de 150 francs et au-dessus.

Cette tarification fut adoptée, mais la Commission pensa, contrairement à l'avis exprimé par le Gouvernement, qu'il n'y avait pas lieu, pour le calcul du prix de transport, de tenir compte des frais de camionnage; elle décida, en outre, dans un but d'égalité fiscale, d'assujettir les transports par fleuves, rivières et canaux aux mêmes taxes que *les transports par voie ferrée*. L'article 3 du projet fut modifié dans ce sens; mais, après un débat très vif, la Chambre refusa de suivre la Commission dans cette voie, malgré les instances du Ministre des finances.

D'autres projets ont été rédigés, mais aucune solution n'est encore intervenue.

En fait, ce qu'on réclame, c'est le dégrèvement partiel des petites expéditions.

C'est pour donner satisfaction à ce vœu que le Gouvernement vient de présenter un projet de loi portant modification des *droits de timbre*, applicables aux *récépissés, lettres de voiture et connaissements* concernant les *transports* effectués : 1° par voie ferrée; 2° par rivières, fleuves et canaux; 3° par mer. L'examen de ce projet a été renvoyé à la Commission du budget.

L'étude que le département des finances a entreprise en vue de la réforme, de concert avec le département des travaux publics, a fait tout d'abord écarter l'idée d'une tarification fixe et invariable pour toutes les expéditions, quelle que soit leur importance. Outre les inégalités de sa répartition, un droit fixe assez élevé pour n'imposer aucun sacrifice au Trésor, surcharge outre mesure les petites expéditions et entrave le développement du trafic pour les petits parcours.

Un droit exactement et indéfiniment proportionnel au prix du transport n'a pas paru susceptible d'être adopté. On a pensé qu'une taxe de ce genre frapperait trop lourdement les expéditions de matières premières qui s'opèrent par wagons ou bateaux complets. Or, le bas prix des transports de cette nature a pour l'industrie et l'agriculture une importance qui ne saurait être discutée.

Des considérations analogues ont fait écarter l'idée d'un droit proportionnel au poids des objets transportés.

C'est ainsi que le Gouvernement s'est trouvé amené à proposer le remplacement des droits fixes actuels par un droit gradué, suivant le prix des *ports. Ce droit gradué serait, d'ailleurs, indépendant* du mode de transport adopté. Il est calculé de façon à dégrever les transports de faible importance, tout en s'efforçant de surcharger le moins possible les transports qui peuvent intéresser le fonctionnement journalier des grands établissements industriels.

La tarification proposée comprend cinq quotités de droits correspondant à autant de catégories de *prix. Ces droits sont fixés, savoir :*

A 25 centimes pour les transports d'un prix de 2 fr. et au-dessous;

A 50 centimes pour les transports d'un prix supérieur à 2 fr., mais n'excédant pas 5 fr.;

A 75 centimes pour les transports d'un prix supérieur à 5 fr., mais n'excédant pas 20 fr.;

A 1 fr. pour les transports d'un prix supérieur à 20 fr., mais n'excédant pas 50 fr.;

A 1 fr. 25 pour les transports d'un prix supérieur à 50 fr.

Dans la pratique, les expéditions de la première catégorie seront dégrevées dans une large mesure, puisqu'au lieu d'un droit variant de 35 à 70 centimes, elles ne supporteront, en grande comme en petite vitesse, qu'une taxe de 25 centimes. Quant aux autres catégories, elles se trouveront traitées dans les conditions suivantes :

« Les *expéditions de la deuxième catégorie*, qui représentent 21 100 environ du nombre total des expéditions par voie ferrée, seront surtaxées de 15 centimes, par rapport au droit actuel des récépissés de grande vitesse; mais elles seront dégrevées de 20 centimes eu égard au droit de 70 centimes qui frappe aujourd'hui les récépissés de petite vitesse; d'où il suit que, en définitive, ces expéditions seront mieux traitées qu'aujourd'hui.

» Les expéditions de la troisième catégorie forment les 21|100 du chiffre total des expéditions par chemins de fer et supporteront, par rapport au régime actuel, une surtaxe de 40 centimes ou de 5 centimes, selon que l'on compare le nouveau droit de 75 centimes auquel elles seront assujetties avec le droit actuel de 35 centimes (grande vitesse) ou avec celui de 70 centimes (petite vitesse). Il semble qu'il n'y a là rien d'exagéré.

» Les transports de la quatrième catégorie, qui représentent les 8|100 du nombre total des expéditions, seront frappés d'un droit de 1 fr., supportant ainsi, par comparaison avec les tarifs actuels, une majoration de 65 centimes (grande vitesse) ou de 30 centimes (petite vitesse), qui n'a non plus rien d'excessif, puisque le droit entier de 1 franc représentera seulement le 1|20 au maximum du prix de transport.

» Enfin, les expéditions de la cinquième et dernière catégorie, dont la proportion est de 7 0|0 du chiffre global des transports par chemins de fer, subiront une taxe de 1 fr. 25, moins lourde encore, relativement au prix du transport, que celle qui frappera les expéditions de la quatrième catégorie. »

On s'était demandé s'il ne serait pas possible d'aller plus loin, en adoptant une échelle de tarifs qui aurait varié de 20 centimes pour les transports d'un prix de 2 fr. et au-dessous, à 1 fr. 20 pour les transports d'un prix supérieur à 50 fr., mais il en serait résulté pour le Trésor un sacrifice annuel de plus de quatre millions, qu'il aurait fallu compenser en imposant aux bulletins de bagages et aux billets de chien un droit nouveau, qui aurait provoqué les protestations du public.

Des calculs fort minutieux auxquels l'Administration s'est livrée, il semble résulter que la moins-value totale ne dépassera pas 1,551,000 fr., ce qui est un chiffre médiocre, si on le compare à l'ensemble des taxes sur lesquelles porte la réforme projetée et qui n'atteint pas moins de 31,800,000 francs. Encore est-il permis de penser que cette moins-value sera à peu près compensée par la plus-value qui résultera certainement de l'accroissement des petites expéditions par voies ferrées, dont le développement est actuellement entravé par le taux excessif de l'impôt, à laquelle s'ajouteront la légère augmentation prévue pour les tramways et celle que pourra donner la navigation intérieure.

Le Gouvernement a, d'ailleurs, très sagement pensé qu'il ne convenait pas de soumettre à l'obligation de la lettre de voiture les transports par roulage, dont l'importance diminue chaque jour et qui sont à peu près opérés par des attelages appartenant à des cultivateurs ou à des industriels qui ne font pas métier de transporteurs.

Dans son ensemble, le projet de loi tend donc à réaliser un progrès très sérieux et à faciliter la circulation des marchandises. Il faut souhaiter que le Parlement l'adoptera, non comme un idéal, mais comme une étape vers la suppression de tout droit fiscal de ce genre. Tout ce qu'on fera dans ce sens ne pourra que développer la prospérité économique du pays.

NOUVELLES DU JOUR

Une excellente proposition

Paris, 4 mars. — M. de Grandmaison vient de déposer un amendement au chapitre 29 du budget de la guerre. Il demande une augmentation de 1,000 fr. à titre d'indication pour inviter le ministre de la guerre à faire prévenir par dépêche les familles des militaires qui, par suite de maladie ou d'accident, sont en danger de mort.

Un legs

Paris, 4 mars. — Par décret en date du 19 février, rendu sur le rapport du ministre des cultes, l'archevêque de Paris n'est pas autorisé à accepter le legs de 25,000 francs fait à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, à Paris, par M. Maurice Fayolle, suivant son codicille olographe du 3 septembre 1891.

L'expédition Monteil

Paris, 4 mars. — On a rappelé — ces jours-ci — à la tribune de la Chambre, que la colonne Monteil avait eu Kong pour objectif primitif.

La *Cocarde* a révélé que le but secret et exclusif aurait été de protéger les comptoirs de la maison A. Verdier contre les entreprises de Samory dont on signalait la présence dans les environs.

Elle ajoutait que le désastre de la colonne Monteil provenait de ce que les indigènes de Baoule se seraient soulevés contre les comptoirs de M. Verdier, en raison de la concession forestière faite à cette maison.

M. Verdier réplique aujourd'hui :

« Les causes de l'insuccès de la colonne Monteil sont ailleurs ; je dirai ces causes, car, lassé d'être presque un accusé quand j'aurais tout le droit d'être un accusateur, je suis décidé aujourd'hui à ne plus me laisser prendre à partie, et cela d'où que viennent les injures. »

La *Cocarde* enregistre les protestations de M. Verdier et le met en demeure de formuler *explicitement* ce qu'il sait sur l'insuccès de la colonne Monteil.

Le Pape et les démocrates chrétiens

Paris, 4 mars. — Extrait d'une dépêche de Rome au *Soleil* de demain :

« Le Pape adressera prochainement une lettre publique à un évêque de Belgique, probablement à l'évêque de Liège, où il fera d'importantes déclarations relatives à la question sociale.

» La publication de ce document, annoncée déjà il y a quelques semaines, a été retardée; Léon XIII a voulu préalablement consulter le cardinal-archevêque de Malines, et l'a demandé à Rome à cet effet.

» Sans désavouer formellement les démocrates chrétiens, *on croit que le Pape les rappellera à la modération* et à la prudence. »

M. Constans

Paris, 4 mars. — Le *Figaro* de demain fait ressortir que M. Constans se prodigue beaucoup depuis quelque temps dans les soirées politico-mondaines; et notre confrère augure que cette nouvelle habitude signifie quelque chose.

Le droit d'accroissement

Paris, 4 mars. — D'après le *Courrier du Soir*, le président du Conseil a déclaré qu'il combattrait toute demande de disjonction du droit d'accroissement qui figure sur le projet de budget pour 1895.

La commission des conventions

Paris, 4 mars. — Voici le procès-verbal communiqué par la commission des conventions sur sa séance d'aujourd'hui.

La commission d'enquête sur les conventions a entendu aujourd'hui MM. Loustalot, Hugot, Mercier, Saint-Prix, Franc Chauveau, Hérault, Trystram, qui étaient membres de la commission des chemins de fer en 1883.

A part M. Saint-Prix, tous les témoins ont déclaré qu'ils avaient toujours eu la pensée que la garantie d'intérêt prendrait fin en 1914 pour les Compagnies d'Orléans et du Midi.

La question n'a d'ailleurs donné lieu à aucun débat à la commission des chemins de fer.

Arrestation de l'anarchiste Duprat, à Paris

Paris, 4 mars. — L'anarchiste Duprat a été arrêté, ce soir, à quatre heures, boulevard du Palais, au moment où il sortait de chez un marchand de vins.

Duprat avait été condamné par défaut, lors du procès des Trente, à 20 ans de travaux forcés. Il est arrivé hier à Paris, venant de Londres, où il s'était réfugié.

Duprat est très connu dans le monde anarchiste. Il était autrefois propriétaire d'une boutique de marchand de vins, rue Ramey, où ses amis tenaient des conciliabules.

Nos troupes au Sénégal

Marseille, 4 mars. — Le courrier du Sénégal, apporté par la *Bretagne*, donne des renseignements complémentaires sur un fait d'armes de nos troupes en Casamance. Il s'agissait de punir un chef rebelle nommé Bandalla qui avait attaqué le territoire d'un autre chef nommé Mousa-Molo, notre protégé.

Le lieutenant français Moreau, avec une petite troupe, et aidé des contingents alliés, attaqua, le 21 janvier, à 3 heures, le village fortifié de Kankéléfa. Le chef rebelle ne résista pas, s'enfuyant vers Koutane, capitale de Baviar.

Le lieutenant Moreau le rejoignit le soir même, envoyant aussitôt dans le groupe ennemi quelques feux de salves et quelques obus à mitraille, qui déblayèrent le terrain.

Le lieutenant Moreau entra le lendemain dans le village abandonné, n'ayant eu qu'un blessé. Le succès est très favorable à nos intérêts et à notre influence dans cette région.

Bruit de l'incendie de la Préfecture maritime de Rochefort

Paris, 4 mars. — Le bruit a couru ce soir qu'une dépêche de Rochefort annonçait que la préfecture maritime était incendiée. En raison de l'heure tardive, on n'a pas d'autres détails ni même la confirmation officielle de ce sinistre.

L'arrestation du directeur des Magasins généraux de Paris

Paris, 4 mars. — A l'administration des Magasins généraux, on a fait, en ce qui concerne l'arrestation du directeur, M. Dupuis, les déclarations suivantes :

L'affaire qui a provoqué l'arrestation est déjà ancienne. Il y a plus de trois ans, un tapissier, aujourd'hui décédé, apportait des tapis aux magasins et, après plusieurs opérations, demanda le transfert de la consignation de ses marchandises au nom d'un certain Schuller.

Ainsi fut fait; et Schuller apporta à plusieurs reprises des tapis qui furent soldés par son ordre en différentes ventes publiques.

Or, à la suite d'une plainte de M. Honoré, marchand de tapis, rue de Cléry, il a été reconnu que les tapis consignés n'étaient autres que ceux dérobés à M. Honoré par M. Schuller avec l'aide d'un complice employé dans la maison de ce dernier.

Les deux complices furent naturellement arrêtés et un expert fut nommé sur le rapport duquel très probablement le mandat d'arrêt a été lancé contre M. Dupuis.

A l'administration des Magasins-Généraux, on pense que l'arrestation ne sera pas maintenue, la bonne foi de M. Dupuis ayant certainement été surprise.

Un ingénieur français assassiné à Naples

Naples, 4 mars. — M. Blake, ingénieur de la Compagnie française des eaux, vient d'être assassiné par un ouvrier italien. En pleine rue de Chiaja, il a été frappé de deux coups de poignard.

M. Blake, Irlandais d'origine, s'était engagé en 1870 et avait fait la campagne à l'armée de Bourbaki.

L'épilogue d'un drame dans un train

Fontainebleau, 4 mars. — Une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue par le juge d'instruction en faveur du nommé Jacquemard qui, on s'en souvient, tua, le 24 janvier dernier, d'un coup de revolver, la sœur Joseph, du couvent de la Genevraye, près Nemours, avec laquelle il se trouvait en wagon, pendant le trajet de Moret à Fontainebleau.

Il a été reconnu atteint du délire de la persécution et interné en conséquence — à l'hôpital de Fontainebleau — en attendant son transfert dans une maison spéciale.

Un discours du député socialiste Bebel au Reichstag

Berlin, 4 mars. — Au Parlement allemand, M. Bebel dénonce une série de persécutions contre les soldats socialistes : dégradation, internements dans les forteresses, puis les excès de fatigue imposés aux soldats, les marches par l'extrême chaleur ou les grands froids qui ont déterminé tant de décès.

L'orateur socialiste critique également les duels dans l'armée qui sont encouragés par les chefs et les mauvais exemples des députés conservateurs.

Il signale la disproportion des châtiments infligés aux soldats pour fautes légères et l'indulgence à l'égard des brutalités homicides commises par les officiers. Il rappelle le cas récent de cet officier qui tua son beau-père en duel et, condamné à deux ans de forteresse, fut gracié au bout d'un mois.

De pareils faits méritent la flétrissure de tous les honnêtes gens.

Le ministre de la guerre répond ironiquement. Il a donné l'ordre d'exclure les socialistes des ateliers militaires afin de ne pas être à la merci d'une grève; il agira de même pour les bureaux militaires où les socialistes livrent des documents confidentiels en attendant qu'ils trahissent les secrets de la défense.

Les autres faits allégués par Bebel sont exagérés.

Berlin, 4 mars. — A l'unanimité, moins les voix socialistes, le Reichstag a repoussé la proposition de ceux-ci tendant au *remplacement des armées permanentes* par un système de milice nationale. Ce résultat est salué par des rires ironiques.

L'état du Tsar

Paris, 4 mars. — A sept heures du soir, la dépêche suivante parvient à Paris :

« Saint-Pétersbourg, 4 mars. — La santé de l'Empereur est tout à fait satisfaisante aujourd'hui. »

Les mandats-cartes

Paris, 4 mars. — Comme l'annonçait le conseil d'hier, M. André Lebon, ministre du commerce, vient de déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour but d'autoriser l'administration des postes à mettre à la disposition du public des mandats-cartes, payables au domicile du bénéficiaire moyennant une taxe de 10 centimes.

Le mandat-carte serait désormais exclusivement réservé, dans le régime intérieur, aux envois de fonds payables à domicile. Le mandat ordinaire subsisterait dans les conditions actuelles.

Avec le nouveau système, le destinataire du mandat-carte n'aurait plus, ni à se déplacer, puisque le montant du mandat lui serait versé par le facteur à l'adresse indiquée, ni, partant, à se procurer de pièces d'identité.

D'un autre côté le public et l'administration seraient presque absolument garantis contre les risques de paiement à un tiers indûment.

Le duel. — Une proposition de M. l'abbé Lemire

Paris, 4 mars. — L'issue malheureuse du duel Le Châtelier-Percher a inspiré à M. l'abbé Lemire la pensée de reprendre une proposition de loi que déposa jadis Mgr Freppel en vue de réprimer les combats singuliers.

M. l'abbé Lemire se propose en outre de demander l'édiction de peines sévères contre les journaux qui feraient mention ou donneraient le compte-rendu d'un duel.

Les transports pour Madagascar

Le Hâvre, 4 mars. — Le steamer anglais *Brickburn* ne pourra partir que demain après-midi pour Toulon où son capitaine ne pense plus arriver avant le 15 mars. Le capitaine, l'équipage et le pavillon de ce navire resteront anglais jusqu'à Madagascar; au départ du Havre, deux surveillants français seront placés à bord avant l'embarquement.

Les différentes pièces des canonnières ont subi trois *pointillages différents, de sorte qu'aucune soustraction* n'est possible en cours de route. A Toulon, le *Brickburn* prendra notamment 60 ouvriers français des arsenaux de l'Etat pour le montage des canonnières et chalands.

Le bâtiment emportera en outre un chemin de fer à voie étroite, également démontable et qui doit servir à ravitailler la colonne expéditionnaire dans l'intérieur des terres. C'est le 10 mars qu'arrivera ici le second steamer anglais, qui transportera les canonnières construites à St-Denis et qui doivent remonter la Seine jusqu'ici.

La révolte de Cuba

Barcelone, 4 mars. — Le Diario annonce que le gouvernement espagnol aurait reçu de nouveaux détails relatifs à l'insurrection de Cuba, d'après lesquels un débarquement d'insurgés aurait eu lieu dans l'est de l'île. Une bande de cent cinquante hommes serait en marche sur Guantanamo.

La gravité de ces nouvelles est contestée par les partisans du ministère; mais tous ceux qui connaissent bien le pays, ajoute le Diario, redoutent que l'insurrection ne s'étende à toute la province de Santiago de Cuba.

Les scandales financiers et parlementaires

Paris, 4 mars. — Allons-nous assister bientôt au départ de la seconde charrette qui mènera au palais de justice les maîtres chanteurs de la presse et d'ailleurs ? Nous n'en savons rien; mais il faut constater que les juges d'instruction ont repris, depuis quelques jours, leurs interessantes matinées où l'on fait de la musique, comme disait spirituellement un journal de Paris.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 4 mars. — Aujourd'hui a eu lieu, au conseil municipal, le vote pour la présidence.

MM. Rousselle et Bassinet, radicaux-autonomistes, ont chacun 127 voix ; M. Caumeau, révolutionnaire, 13.

Il y a lieu à un deuxième tour de scrutin. Les voix socialistes de M. Caumeau se reportent sur M. Rousselle. Au second tour, M. Rousselle est élu par 42 voix contre 26 à M. Bassinet.

Arrestation d'un recéleur

Paris, 4 mars. — Agissant en vertu d'un mandat délivré par M. Anquetil, juge d'instruction, M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté, cet après-midi, M. Paul Dupuis, directeur des Magasins-Généraux, 63, quai de Valmy.

M. Dupuis serait inculpé d'avoir vendu dans ses magasins des marchandises provenant de vols.

Un prétendu attentat anarchiste contre François-Joseph

Un journal a annoncé qu'un attentat avait été comploté contre la vie de l'Empereur d'Autriche par un anarchiste qui l'avait suivi au cap Martin et qui avait été arrêté. Cette nouvelle est démentie.

Un sinistre maritime

Quiberon, 4 mars. — La chaloupe *Jeanne*, n° 1.919, de Concarneau, patron Bonjour, a chaviré hier, vers midi, à la pointe de Locmaria (Belle Isle). Cinq hommes ont péri.

Situation météorologique. — Roubaix, 5 Mars — Hauteur barométrique : 750. Température :

A 7 heures du matin	2	degrés	au-dessous de zéro
A 1 — du soir	1	—	au-dessus de zéro
A 5 — —	1	—	au-dessus de zéro

HUILES DU CONGO

Fortifiez et embellissez votre chevelure avec les huiles parfumées du Congo. Choisissez des flacons étiquetés au nom du fabricant **Victor Vaissier.**

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Roubaix, le 4 mars 1895.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» Avant de faire le commentaire de la lettre de M. l'adjoint Lepers, lettre que vous publiez dans la petite édition parue ce matin, vous vous demandez « *Où donc est la vérité ?* »

» Elle paraît ne pas être du côté de M. l'adjoint, car en ce qui nous concerne, *les deux arguments produits sont faux.*

» 1° Florentin Mesplont-Lepers n'a jamais été dizenier de Notre-Dame de l'Usine.

» 2° Nous affirmons avoir été absolument étrangers à toute cette polémique, car c'est hier matin seulement que nous avons appris, du concierge de l'établissement, que la famille Mesplont-Lepers n'avait pas que de commun l'homonyme avec celle de l'excellent ouvrier employé comme tisserand dans notre maison depuis le 12 avril 1868.

» Ce double démenti nous a paru nécessaire pour vous aider dans la recherche de la vérité : c'est à ce titre que nous vous prions d'en faire part à vos lecteurs dans votre prochaine édition.

» Agréez, entre temps, l'expression de nos meilleurs sentiments.

» HEYNDRICKX-NOUFFLARD. »

Il y a quelques enseignements à tirer de la lettre de MM. Heyndrickx-Nouffland. On a la manie, dans le monde socialiste, de mêler à tout la confrérie de Notre-Dame de l'Usine. M. Achille Lepers est resté fidèle à la tradition. Fort gêné de son rôle à propos des funérailles paternelles et des déclarations publiées par sa propre famille, il n'avait trouvé rien de mieux, pour se disculper et opérer une diversion, que de présenter son beau-frère comme l'instrument d'une maison catholique : « M. Mesplont-Lepers, nous écrivait-il hier, est dizainier de Notre-Dame de l'Usine; c'est pour être agréable à ses patrons qu'il a engagé cette polémique dans le *Journal de Roubaix*, etc. » Or, il se trouve que M. Florentin Mesplont-Lepers n'est nullement dizainier et que MM. Heyndrickx ignoraient, avant-hier encore, que le Mesplont-Lepers dont il était question dans le journal, fût leur ouvrier. M. Achille Lepers avait donc inventé toute cette petite histoire pour les besoins de sa cause. Ceci nous montre combien M. l'adjoint est peu scrupuleux sur le choix des moyens de discussion et avec quelle circonspection il convient d'accueillir ce que racontent les meneurs socialistes sur la confrérie de Notre Dame de l'Usine.

Nous qui n'avons jamais parlé qu'avec une réserve comprise de tous nos lecteurs, de cette institution, nous sommes d'autant plus à l'aise pour le constater aujourd'hui que M. Achille Lepers nous en fournit l'occasion.

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. J.-B. Bleuez-Dubar, négociant en laines et déchets.

M. Bleuez Dubar, qui était né à Tourcoing, en 1832, faisait partie, depuis 1888, du Conseil de direction de la Caisse d'épargne de Roubaix, dont il était l'un des administrateurs-adjoints.

M. Bleuez-Dubar, par sa loyauté, son souci de justice et les grandes qualités de son cœur, s'était acquis le respect et la sympathie de tous ceux qui le connaissaient.

Nous présentons à sa famille, si cruellement éprouvée, nos sentiments de sincères condoléances.

Les funérailles auront lieu, jeudi 7 courant, à dix heures, en l'église Notre-Dame.

— On annonce aussi la mort de M. Julien Bellamy, professeur à l'école des Frères, au Sacré-Cœur, (boulevard de Strasbourg). Ses funérailles auront lieu le mercredi 6 courant, en l'église Notre Dame. Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu, à 8 heures 1/4.

La fermeture des Fourneaux économiques. — Un avis de la Mairie fait connaître que les Fourneaux économiques seront fermés le samedi 9 mars courant, à midi.

Les bons qui se trouvent entre les mains du public seront, s'ils ne doivent être utilisés, échangés avant le 15 courant au secrétariat de la mairie, bureau des finances.

Passé cette date, les bons encore en circulation ne seront plus remboursés.

Quatre missions à Roubaix. — Le dimanche de *Lætare*, 24 mars, aura lieu simultanément l'ouverture de quatre missions qui seront clôturées le jour de Pâques. Les prédications en seront données à Saint-Martin par des Pères Franciscains, à Saint-Sépulcre par des Pères Jésuites, à Saint-Jean-Baptiste par des Pères Rédemptoristes et au Très-Saint-Rédempteur par des Pères Lazaristes.

Dans cette dernière paroisse, les zélés missionnaires, voulant faire profiter les enfants des bienfaits de la mission, la première communion sera avancée de quelques semaines et aura lieu le 24 mars, jour de l'ouverture, à laquelle cette touchante cérémonie donnera un cachet spécial de solennité.

Un pressant appel est adressé avec confiance aux personnes charitables de la ville en faveur des deux cent cinquante enfants pauvres de cette pauvre paroisse du Très Saint-Rédempteur.

En raison de la proximité de la date indiquée, envoyer le plus tôt possible, au presbytère, les offrandes tant en tissus qu'en argent.

Une œuvre de bienfaisance. — Le cercle d'escrime l'*Union Roubaisienne* organise pour le dimanche 31 mars une fête d'escrime qui sera suivie d'une brillante tombola au profit de la *Bouchée de Pain*.

On peut se procurer des billets à 0,20 centimes au café Fourmisien, rue du Vieil-Abreuvoir. Deux billets donnent droit à une entrée.

Le grand concert annuel du « Choral Nadaud » est définitivement fixé au mardi 19 mars. Les engagements contractés avec des artistes de tout premier ordre promettent de faire de ce concert l'un des plus beaux qui aient été donnés jusqu'ici par cette société.

Nous donnerons, du reste, dans quelques jours, le nom des artistes.

C'est dimanche prochain que le *Choral Nadaud*, pour répondre à la demande qui lui a été faite et pour concourir à une œuvre de bienfaisance, exécutera, à l'Hippodrome Lillois, les chœurs qui seront donnés ensuite au concert d'hiver.

L'œuvre de la Bouchée de pain. — *Villa Constantin.* — Les travaux de construction trop longtemps interrompus par les gelées, viennent de reprendre, et le comité espère qu'ils seront bientôt suffisamment avancés pour qu'il puisse fixer la date du tirage de cette superbe prime. Avis aux souscripteurs retardataires.

Dons reçus : Remis à M. P. Despature 11 fr. provenant d'une quête faite par une équilibriste dans une réunion des « Sans gêne » de la Croix-Blanche et de la « Roue cassée » du Café Parisien, rue du Vieil-Abreuvoir. — Anonymes, un pâté, 2 agendas et 8 fr.

Journée du dimanche, 3 mars. — Portions : hommes et femmes, 915 ; enfants, 950 ; total, 1,865 ; refuge, 29 lits occupés.

Journée du lundi, 3 mars. — Portions : hommes et femmes, 910 ; enfants, 1,160 ; total, 2,070 ; refuge, 29 lits occupés.

Un dépôt de beurre de la laiterie d'Oostcamp s'ouvre aujourd'hui rue Notre-Dame, 27.

Un accident dans une usine. — Un ouvrier de M. Lepoutre-Six, négociant en charbons, rue de l'Ouest, Alexandre Prévost, âgé de 17 ans, a été victime, lundi, à dix heures du matin, d'un accident. En voulant remettre sur une poulie la courroie qui s'en était échappée, le jeune homme a été entraîné et jeté sur la chaussée. Après avoir reçu les soins de M. Dupont, médecin, Alexandre Prévost a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un accident, rue du Château. — M. Mazure, fabricant, boulevard de Paris, qui passait, lundi matin, rue du Château, est tombé sur la glace, d'une façon si malheureuse, qu'il a été relevé ayant le pied droit foulé.

M. le docteur Butruille, après lui avoir donné des soins, a fait reconduire M. Mazure à son domicile.

Un dangereux client. — Jean-Baptiste Trentesaux, âgé de 24 ans, est un journalier qui habite rue Pierre-de-Roubaix. Il se présentait, dimanche, à midi, en état d'ivresse, chez M. Vanoverbeck, cabaretier, boulevard de Beaurepaire, où, bien qu'il insistât, on refusa de lui servir à boire. S'armant alors d'un couteau, Trentesaux voulut en porter un coup au cabaretier. Celui-ci para le coup, et les agents de police, appelés, purent arriver à temps pour s'emparer du dangereux client, qui a été écroué au dépôt.

Un acte de probité. — Lundi dans l'après-midi, un jeune apprenti de l'imprimerie du *Journal de Roubaix*, Ernest Bazin, a trouvé dans la rue des Fabricants une sacoche contenant de l'argent. Il s'est empressé de la remettre à une dame à qui elle appartenait et qu'il avait vue entrer dans une maison de cette rue. Nous le félicitons de sa conduite en cette circonstance.

Menus faits. — Un jeune homme de vingt ans, Charles Moulard, journalier, rue du Chemin de Fer, a été mis, lundi, en état d'arrestation, sous l'inculpation de vol de trois bouteilles de liqueurs, au préjudice de Mme Schrans, cabaretière, sa voisine.

Croix. — *Les vols à Croix.* — Nous avons eu l'occasion, depuis quelque temps, de signaler de nombreux vols, à Croix. La série continue : Des malfaiteurs se sont, en effet, introduits, dans la nuit de dimanche à lundi, chez M. Delforterie, cabaretier, en escaladant un mur de clôture, et en brisant le carreau d'une fenêtre. Toutes les pièces ont été visitées par les cambrioleurs, qui sont partis, munis de divers objets, d'une valeur de 50 francs.

M. Séguin, commissaire de police, croit être sur la trace des coupables.

Wasquehal. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Wasquehal s'est réuni lundi à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Jules Courrier, adjoint. Quinze conseillers sur vingt-deux sont présents.

M. Detailleur est nommé secrétaire.

M. Damez, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Suivant le rapport de M. le percepteur, le Conseil vote la somme de 96 francs pour les taxes irrécouvrables, dont 72 francs pour les taxes des chiens et *18 francs* pour les prestations.

Il est ensuite procédé à la nomination des répartiteurs. Sont élus :

Titulaires résidents. — MM. Courier, Vignier, Leroy, Louis Francomme et O. Ameye.

Titulaires non résidents. — MM. Masquelier de Flers, Lepers de Flers, Poissonnier de Mouveaux, Delezalle de Marcq-en-Barœul.

Suppléants résidents. — MM. Desrumaux, Bailli, Deldalle J. B., Leuridan, Selosse et Duvinage.

Suppléants non résidents. — MM. Dubamel de Flers, Delbecque de Marcq-en-Barœul, Lepers de Flers, et Crépel, de Marcq-en-Barœul.

Le conseil donne un avis favorable aux demandes de sociétés de secours mutuels des cantonniers. La cotisation annuelle est de 10 francs.

L'examen du projet de création d'une bascule à la gare de Lys est renvoyé à une prochaine séance. Enfin, sur la proposition de M. Echevin, adjoint, le Conseil autorise la commission des travaux à traiter pour l'achat d'un terrain attenant à la Mairie. La commission se réunira à cet effet jeudi prochain, 7 mars.

La séance est levée à 7 heures 1/2.

Flers (Pont-du-Breucq). — *Une triste mort.* — Tous les habitants du Breucq connaissent, au moins de vue, un ouvrier peintre, connu sous le sobriquet de « l'Enfant de ma mère », et qui, en réalité, s'appelle Louis Haussoulliez. Cet homme, âgé de 55 ans, est originaire de Saint-Omer (Pas-de-Calais). C'était un buveur dans toute la force du terme. Excellent ouvrier, paraît-il, Haussoulliez dépensait tout son gain en boissons. Que de fois ne l'a-t-on trouvé, ivre-mort, dormant sur le chemin !...

Il n'avait pas de domicile. Il s'arrangeait toujours de façon à coucher chez ceux qui avaient besoin de son pinceau. Il ne réclamait, d'ailleurs, pour tout salaire, que vingt sous par jour, la nourriture et un abri, n'importe lequel.

Léon Haussoulliez vient de mourir dans les circonstances suivantes :

Vendredi soir, il était complètement ivre. Malgré le froid, très vif on le sait, il s'étendit sur la route, pour se livrer aux douceurs du sommeil. Un boucher du Breucq, M. Nieuwarts, touché de compassion, lui donna l'hospitalité dans son écurie ; mais, samedi matin, il le pria de sortir. Il était alors neuf heures.

M. Duhamel, adjoint au Maire de Flers, venait à passer, fit mettre Haussoulliez dans une brouette et le fit transporter à la Morgue, — qui sert aussi de prison. On l'y étendit sur de la paille, et M. l'adjoint le fit recouvrir de couvertures. Il lui offrit aussi du café bien chaud. Haussoulliez refusa, disant qu'il préférait de la bière. A onze heures, il était mort.

M. le docteur Delannoy a constaté le décès, et a émis l'avis que Haussoulliez avait succombé à une congestion.

« L'Enfant de ma mère » a son père, âgé de 93 ans, pensionnaire à l'Hôpital Comtesse, à Lille.

Au Breucq, on déplore sa fin tragique : — Un si bon garçon !... dit-on.

Ses funérailles ont eu lieu lundi.

Nancy (Meurthe-et-Moselle, le 2 avril 1894. — Je souffrais de constipation, de maux de tête et de douleurs névralgiques, les douleurs étaient si fortes que j'étais forcé de garder le lit; je me rappelai alors que ma mère, qui souffrait de maux d'estomac, avait été guérie par les **Pilules Suisses**. J'en ai fait usage et mes souffrances ont disparu, je vous autorise de grand cœur à publier ma cure.

39591d (Sig. lég.) A. SAUDEL, 2, rue Jeannot.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

La librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs, au prix minime de 0 fr. 50, un magnifique portrait imprimé sur papier fort de S. Em. **le cardinal Desprez**, archevêque de Toulouse. 90610

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX

Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 153;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);
Rue d'Italie, 34;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 153;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Cornette, 7;
Rue Ma Campagne, 113;
Rue du Collège, 74 bis;
Rue de Cartigny;
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Ommelet, 12;
Rue de la Chaussée, 4.
Rue Decrème, 37;
Rue Turgot, 68;
Place de la Gare, 12;
Grande-Rue, 38.
Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98

A TOURCOING

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Gand, 94;
Rue du Tilleul, 16.

A CROIX

Rue de la Gare chez M. Davivier

A LILLE

Rue Royale, 38, épic. Deveruay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

Après diverses observations, l'examen de cette question est renvoyé à une prochaine séance.

Le Conseil renvoie à l'année prochaine l'examen d'une demande formulée par M. le percepteur qui sollicite une augmentation de 1|10e de son traitement ; il vote un crédit de 400 francs pour indemnité de logement à M. Lancombleez, instituteur ;